

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché/Publié le 19/12/2022

ID : 040-214002842-20221215-20221215_06-DE



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

N° 20221215_06

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le neuf décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 9 décembre 2022
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 19/12/2022 au 20/02/2023
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Régis DUBUS
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	Mme Stéphanie MORA- DAUGAREIL
Nomenclature	7.1.3	Certifiée exécutoire	Le 19 décembre 2022

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Emmanuelle BRESSOUD, à M. Régis DUBUS ; M. Pascal BROCA, à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. Stéphane JACQUOT.
Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : FIXATION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR LA REGIE DES FETES 2023

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 5 décembre 2022,



LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de fixer pour 2023 les tarifs des insertions publicitaires pour les fêtes tels que définis au tableau ci-dessous :

Grille tarifaire programme				
Format insertion dans programme 20 pages, format 14,8 x 14,8 cm, 8 000 exemplaires	Emplacement	Tarif en vigueur au 21/02/2022	Proposition faite à la Commission du 05/12/2022	Vote du CM le 15/12/2022
Format carte de visite réduite (6,5 x 4,1 cm)	Pages intérieures	120,00 €	120,00 €	120,00 €
Pleine page (14,4 x 14,4 cm)	2ème & 3ème de couverture	- €	400,00 €	400,00 €
Pleine page (14,4 x 14,4 cm)	4ème de couverture	400,00 €	500,00 €	500,00 €

Grille tarifaire affiches				
Format insertion et quantité	Emplacement	Tarif en vigueur au 21/02/2022	Proposition faite à la Commission du 05/12/2022	Vote du CM le 15/12/2022
Bandeau 120 x 24 cm sur 30 affiches 120 x 176 cm	Bas	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Bandeau 8 x 42 cm sur 30 affiches A2 + bandeau 5,6 x 29,7 cm sur 1 000 affiches A3 (diffusion web incluse)	Bas	700,00 €	700,00 €	700,00 €

Grille tarifaire banderoles				
Format insertion et quantité	Emplacement	Tarif en vigueur au 21/02/2022	Proposition faite à la Commission du 05/12/2022	Vote du CM le 15/12/2022
Banderole recto 300 x 100 cm	Gradins Arènes	700,00 €	500,00 €	500,00 €
Encart 80 x 80 cm sur banderoles traversantes RD 810 700 x 100 cm	Extrémités banderoles	300,00 €	200,00 €	200,00 €
Cession droits photos pour un usage public (tarif/photo)		- €	25,00 €	25,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ces tarifs.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Régis DUBUS